



Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées
Groupe Géographique, 89300 Joigny

Bilan financier, moral et de gestion

Exercice 2021

Version après débat

v2.0 – Envoyée à l'assemblée générale

Sommaire

1 - Introduction.....	3
2 - Bilan financier.....	4
2.1 - Membres et détails sur le capital.....	4
2.2 - Chiffre d'affaire et cautions.....	4
2.3 - Dépenses et investissements.....	5
2.4 - Résultat et proposition d'affectation.....	5
2.5 - Explications pour les novices en comptabilité.....	5
3 - Transparence.....	6
3.1 - Concernant le CA et le CS.....	6
3.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI.....	7
3.3 - A propos du fonctionnement du CS.....	7
4 - Fonctionnement et évènements 2021.....	9
4.1 - Mobiliser une nouvelle génération d'actifs.....	9
4.2 - La convergence des possibles.....	10
4.3 - Formation et accompagnement.....	11
4.4 - Articulations avec le réseau régional RCube.....	13
4.5 - Déploiements de SCANiFi.....	14
4.6 - Quelques chiffres pour finir.....	15
5 - Fibre optique en pratique.....	16
5.1 - Dans l'agglomération Auxerroise et à Sens.....	16
5.2 - La zone BFCFibre (Migennes, Saint Florentin, agglomération Sénonaise, hors Joigny).....	16
5.3 - La zone BFCFibre (Joigny et alentours).....	16
5.4 - La zone Yconik (le reste du département).....	17
5.5 - Principes généraux de complémentarité avec le réseau radio.....	17
6 - Fédération FDN.....	18
7 - Relations avec d'autres structures.....	20
8 - Avenir.....	22
8.1 - Investissements.....	22
8.2 - Utilisation d'autres fréquences.....	23
8.3 - Téléphonie.....	24
8.4 - Hébergement d'infrastructures.....	24
9 - Composition des conseils.....	25
9.1 - Composition actuelle.....	25
9.2 - Renouvellements.....	25
9.3 - Entrée de nouveaux membres.....	25
10 - Présidence.....	26
11 - Sujets des débats.....	27
12 - Propositions de résolutions à mettre aux voix.....	28
13 - Annexe 1 – Bilan financier.....	29

1 - Introduction

Mi-2022, le déploiement de la fibre est encore très en retard dans notre département. SCANI poursuit ses actions de terrain, toujours dans le développement et l'entretien de son réseau radio mais également dans le déploiement fibre avec

- La connexion de membres via le réseau activé d'Yconik
- Le déploiement d'une collecte dédiée à des offres à destination des professionnels, entreprises et à la collecte de notre réseau radio dans les zones où l'opérateur d'infrastructure Kosc est présent
- Le déploiement d'un réseau fibre en propre sur Joigny et ses alentours

Ce bilan moral concerne l'exercice 2021 de la coopérative. Comme il est de (presque) de coutume désormais, il est produit avec un retard plus que conséquent et contient donc également de nombreux éléments d'actualité de 2022.

Quelques questions sont exposées en page 28, mais chaque membre est bien entendu libre de contribuer à l'amélioration de ce bilan moral avant sa version définitive en envoyant un email à contact@scani.fr ou en venant discuter avec d'autres membres lors des permanences du mardi.



Le débat a eu lieu du 20 novembre au 11 décembre. Il a permis d'amender le présent bilan grâce aux observations formulées par les membres. Ces modifications, lorsqu'elles sont significatives, sont mentionnées en marge grâce aux chevrons comme ci à gauche.

S'ouvre à présent une période de vote d'une semaine à compter de l'envoi du présent document à l'assemblée générale, soit du 31 décembre 2022 au 7 janvier 2023.

Les actifs de SCANI

2 - Bilan financier

2.1 - Membres et détails sur le capital

Au 31 décembre 2021, le capital de SCANI était composé de 834 membres ayant souscrit et libéré 4243 parts sociales¹, soit une augmentation de 25 % du capital fin par rapport à l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2021, les collectivités détenaient 23,9% du capital avec 1016 parts.

Quelques collectivités n'ont toujours pas finalisées officiellement leur souscription au capital de SCANI, c'est notamment le cas de Seignelay, Sommechaie, Looze, Ormoy, CCSA, Champlay, Val d'Ocre, Germigny, Gurgy, Chaumot, Augy, Lignorelles, et des collèges Jean Bertin, André Malraux, Restif de la Bretonne, Albert Camus et Croix de l'Orme et Marie Noël.

2.2 - Chiffre d'affaire et cautions

L'année 2021 réalise un chiffre d'affaire de 235573 €, soit 10,5 % de plus que l'année 2020 :

- 215 k€ concernent les connexions à internet des membres
- 9 k€ ont été réalisés par la vente de matériel aux membres
- 11 k€ ont été encaissés au titre de diverses aides à l'embauche

Par ailleurs, 1680 € concernent l'encaissement de cautions² relatives au matériel prêté aux membres ayant bénéficié d'une nouvelle connexion dans l'année mais ils ne font pas partie du chiffre d'affaire, étant considérés comme des montants à rembourser aux membres s'ils résilient leur connexion et retournent leur matériel à SCANI. Cette somme vient s'ajouter aux 23680 € des années précédentes, portant le total des cautions encaissées et potentiellement dues aux membres à 25360 €.

On notera qu'une quantité de plus en plus conséquente de matériel reste sur le terrain après résiliation. Les membres concernés n'ont pas retourné le matériel et leur caution ne leur a donc pas été remboursée. Ces cas particuliers feront l'objet d'un traitement comptable consistant à facturer 40 € de non restitution du matériel pour annuler la caution (facture nulle). Cette opération a un impact fiscal, la caution de 40 € n'incluant pas de TVA et la facturation du matériel se faisant TTC. SCANI ne « récupérera » donc comptablement que 33,33 € par opération.

Depuis mi 2020, les prélèvements refusés par les banques (provision insuffisante, compte clôturé...) sont traités plus assidûment par les actifs SCANI et le rattrapage se fait « automatiquement » le mois suivant (en prélevant 60 € au lieu de 30) conformément à ce qui avait été décidé l'an passé.

1 Une part du capital de SCANI a une valeur fixe de 10 €.

2 La caution couvre environ la moitié du prix d'achat du matériel confié au membre lors de l'installation. Elle est actuellement de 40 €.

À titre d'information, sur quelques 600 prélèvements effectués chaque mois, SCANI reçoit entre 2 et 5 rejets qui coûtent chacun 9,50 € de frais bancaires à la coopérative. Les membres souffrant de difficultés financières sont invités à se manifester au plus vite pour trouver des alternatives.

Fin 2021, un système de règlement par carte bancaire a été mis en place entre autre pour ce type de cas, permettant plus de souplesse à ceux pour qui le prélèvement automatique peut, ponctuellement ou à plus long terme, poser problème. Celui-ci connaît régulièrement des dysfonctionnement mais a tout de même permis quelques rattrapages « instantanés ».

2.3 - Dépenses et investissements

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 154 k€ (+4,43%).

Par ailleurs, près de 31 k€ ont été versés aux amortissements du matériel radio et réseau.

Enfin, près de 40 k€ ont été dépensés pour les salaires et cotisations sociales de nos alternants et de notre salarié.

Soit une dépense globale de 238 k€ en nette augmentation, essentiellement due aux investissements nécessaire à l'arrivée des divers réseaux fibre optique dans le département qui ont demandé un achat supplémentaire de matériel et de prestations de service de collecte de données.

L'exercice 2022 est également anticipé en déficit compte tenu de la poursuite des déploiements fibre et de la période charnière entre deux modèles économiques relativement différents.

2.4 - Mécénat

La coopérative a financé, en 2022, sur ses fonds propres la création de 4 connexions pour des familles Ukrainiennes qui sont venues s'installer dans l'Yonne. Si on considérait des abonnements normaux, cette opération représente un achat de matériel de 240 € et un montant de 90 € par mois. Les installations elles mêmes ont été effectuées bénévolement par des membres de l'équipe.

Il est question que ce type d'installation soit généralisés à d'autres populations en difficulté avec une prise en charge partagée (par exemple une partie par la puissance publique, une partie par les bénéficiaires eux même et une partie par SCANI). Rien n'a pour l'instant été acté sur ce dossier.

2.5 - Résultat et proposition d'affectation

De fait, en tenant compte des amortissements et de l'ensemble des règles de l'art comptable, le bilan comptable affiche un déficit de 2327,01 €.

Notre objectif non marchand imposant de lui-même de conserver dans la coopérative l'ensemble des bénéfices pour le bon fonctionnement humain et technique du réseau et assurer les investissements

futurs. L'inverse est également vrai, nous vous proposons donc d'imputer le déficit de l'exercice aux réserves impartageables, les réduisant à 86 375,92 €.

2.6 - Explications pour les novices en comptabilité

Vous avez peut-être ouvert le bilan financier et l'avez immédiatement refermé une fois atteint le milieu de la première page. Nous sommes d'accord, c'est rébarbatif, mais c'est un exercice nécessaire au bon pilotage de la coopérative.

La traduction « en bon français » est relativement simple : jusqu'à présent, le modèle économique consistait à grouper un grand nombre de membres, chacun apportant 30 € tous les mois au pot commun, pot avec lequel nous financions l'achat du matériel nécessaire à poursuivre le déploiement du réseau, les divers abonnements nécessaires pour raccorder l'Yonne au cœur de notre réseau situé à Paris et la partie non bénévole du travail effectué dans la coopérative.

Avec l'arrivée de la fibre, l'équation est quelque peu modifiée. Ça ne se ressent pas encore énormément dans le bilan, mais nous passons d'un modèle économique où nous payons fort cher des connexions fibre qui servent à connecter un grand nombre de personnes à un modèle où, pour chaque abonné, nous devons payer un récurrent mensuel à un opérateur d'infrastructure (ce montant varie en fonction des zones géographiques de 13 € HT / mois à plus de 30 € HT / mois)

Le défi de ces 10 prochaines années est donc de basculer de l'un à l'autre sans léser personne (on ne peut pas désactiver les anciennes collectes avant d'avoir connecté un nombre conséquent de membres en fibre) et tout en préservant les capacités de fonctionnement de SCANI.

Une explication plus détaillée est présente au chapitre 6 du présent bilan.

Durant l'exercice 2021, d'importants investissements ont été effectués, les deux principaux étant le financement des connexions directes entre notre réseau et ceux des divers opérateurs d'infrastructure qui desservent l'Yonne et le déploiement du projet Racine dans le Jovinien (qui, lui, est amorti sur une très longue période et n'a donc qu'un impact limité sur les dépenses mais réduit très fortement la trésorerie)

De ce fait, pour la première année depuis la création de SCANI, l'exercice social est déficitaire de quelques milliers d'euro.

Les comptes en banques affichent en cet automne 2022, un solde positif d'environ 45 000 €, soit moins que l'équivalent du capital versé par les membres et des cautions encaissées et possiblement remboursables. L'avance dont nous disposions les années précédentes a été consommée par les lourds investissements de ces 18 derniers mois.

3 - Transparence

3.1 - Concernant le CA et le CS

Pour mémoire, les conseils d'Administration et de Surveillance sont composés de membres élus et qui exercent leurs fonctions d'administrateurs bénévolement.

Parmi les dépenses de l'exercice 2020, les suivantes concernent directement ou indirectement des membres du conseil d'administration :

- Remboursement des frais de Bruno Spiquel : 3285,38 € au titre de frais kilométriques pour 6770 km effectués dans l'année.
- Factures d'Alfred Urban : 5553,09 € HT au titre d'achat de matériel et d'outils pour les déploiements, et au titre de prestations d'installations et de maintenance des relais du réseau.
- Factures d'Absolight (dont Bruno Spiquel est actionnaire minoritaire) : 18115 € au titre de la location de certains liens fibre permettant de collecter le trafic de l'Yonne vers le cœur de réseau SCANI à Paris, de la location d'adresses IP, de la consommation en bande passante et de l'hébergement d'infrastructures à Paris.
- Factures de COOPACOMP (rémunération du travail effectué par Bruno Spiquel) : 48000 € HT au titre de l'accompagnement, de la formation et des développements du système d'information de la coopérative.

Les autres membres du CA n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte. Conformément aux statuts de SCANI, les membres du CS n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte.

Il est également à noter que Eric Apffel et Christophe Delaunay, tous deux membres du conseil de surveillance, ont été élus conseillers municipaux à la ville de Joigny et au conseil communautaire de la CCJ lors des élections municipales de 2020. Une attention particulière est portée au sein de SCANI afin de rendre visibles les éventuels conflits d'intérêts résultant de ces cumuls.

3.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI

Lors de la clôture de l'exercice précédent, certains membres ont souligné que les principes décisionnels internes de SCANI étaient obscurs. Il faut reconnaître qu'ils sont d'une part relativement différents de ce qui se pratique ailleurs et d'autre part très peu documentés.

Plus avant, lors de la première assemblée générale portant sur la révision statutaire, début juillet 2022, plusieurs personnes ont demandé « comment devenir actif de SCANI ».

Une documentation³ a été entamée à ce propos. Plus largement, l'ensemble du site documentaire⁴ a été réorganisé et très largement complété depuis décembre 2021. Cet effort se poursuit et il ne faut

3 <https://doc.scani.fr/books/parcours-des-decisions>

4 <https://doc.scani.fr/>

pas hésiter à demander ou trouver de l'information, voir à râler pour qu'elle soit écrite si elle ne l'est pas encore.

Par ailleurs, la dynamique des newsletter mensuelle tient à présent la route. On espère obtenir plus de retour de la part des membres sur le fond et sur la forme !

3.3 - A propos du fonctionnement du CS

Il n'a été saisi « *officiellement* » d'aucune question et n'a donc eu à rendre aucun avis formalisé. Pour autant, la surveillance du respect de l'éthique n'est pas abandonnée, mais s'exerce de façon informelle, au moment des débats et dans les réunions mensuelles, quand ce n'est pas au hasard des rencontres.

Ce fonctionnement a une certaine efficacité, mais n'est pas pleinement satisfaisant. On risque de passer à côté de dérives, qui ne seraient pas forcément une action délibérée, mais, par exemple, un effet collatéral d'une décision qui, directement, ne posait pas problème.

D'autre part, les membres du Conseil de Surveillance qui sont un peu plus éloignés du fonctionnement quotidien se trouvent dessaisis de leur action. Ceci alors que leur point de vue un peu plus extérieur est sans doute un avantage sur certains points.

Le mode de consultation du Conseil de Surveillance mériterait d'être parfois un peu plus formalisé, et surtout, plus systématique. Certaines évolutions qui changent assez radicalement la structure du réseau SCANI (Rcube et fibre) devraient être étudiées pour les conséquences indirectes qu'elles pourraient entraîner.

A l'occasion d'un débat technique, consistant à choisir un fournisseur pour le matériel fibre, une tentative de « saisine officielle » du CS a été effectuée début 2022 pour éclairer ce choix. Comme rien n'est simple lorsqu'on défriche des contrées inexplorées, nous n'avions le choix qu'entre des mauvaises solutions et d'autres encore pire.

Nous espérons transformer cet essai pour tendre vers un fonctionnement plus fluide et conforme à l'idée d'origine qui a présidé à la création de ce conseil.

4 - Fonctionnement et évènements 2021

4.1 - Mobiliser une nouvelle génération d'actifs

Le chapitre précédent vous laisse peut être une impression de flou. L'exercice de faire comprendre toute la complexité du fonctionnement de la coopérative en quelques lignes est assez périlleux mais nous allons tenter de la résumer.

On trouve trois grandes familles de métiers dans la coopérative :

- La famille technique, allant de la pose de câble à l'administration des systèmes informatiques et du réseau de SCANI en passant par l'assistance aux membres éprouvant des problèmes
- La famille administrative, allant de la production du présent bilan moral à l'expédition des factures en passant par l'organisation du planning
- La famille sociale, allant de la tenue de réunions et de leurs compte-rendus à la discussion avec des élus en passant par l'organisation de formations

Bien évidemment, la coopérative ne fonctionne pas en silos et il est donc tout à fait possible (voir même souhaitable) d'intervenir sur l'ensemble de ces domaines.

En attendant que nous parvenions à organiser les choses pour pouvoir utiliser au mieux le temps proposé par ceux qui le souhaitent, le plus simple reste encore de venir se familiariser avec SCANI lors des permanences du mardi, ou, lorsque ce n'est pas possible, de demander l'organisation d'autres moments.

Vous voulez activement prendre part à l'aventure ? Envoyez un mail à contact@scani.fr. Des formations seront bien entendu organisées pour les volontaires !

4.2 - La convergence des possibles

Début 2021, six collectifs se sont groupés au sein d'un consortium nommé « La Convergence des Possibles ». (CDP ou ComPo)

Outre SCANI, on y trouve :

- C3V, association d'éducation populaire bien connue du territoire Jovinien mais également Aillantais et jusqu'en Puisaye
- Le château du Feÿ, situé à Villecien, qui navigue entre les vieilles pierres et le « faire autrement »
- La CasBa, collectif installé récemment à Joigny qui œuvre essentiellement sur le « vivre et travailler ensemble »
- Renaissance Joigny, association « pont » (ou « piste d'atterrissage » <https://www.ffdn.org/wiki/doku.php>) qui concentre son énergie sur l'organisation de moments et d'endroits propices à l'échange et à la rencontre de l'autre
- Le maillet de Joigny, notre fablab local, animé notamment par les actifs de SCANI

La CDP comporte deux axes forts et que certains considèrent comme opposés : la nature et la technologie. Le point commun entre toutes les structures est l'envie de travailler localement. Nous sommes en lien, au travers de ce consortium, avec les autres « Fabriques de Territoire » labellisées par l'état, notamment « La Californie » à Toucy qui sont les plus proches.

Il est encore trop tôt pour produire un bilan, le consortium n'étant valablement constitué que depuis fin 2021.

4.3 - Formation et accompagnement

Quentin, qui nous a rejoint pour une alternance en septembre 2020 a obtenu son BTS ! Félicitations à lui. Durant ses deux ans, il a été particulièrement actif :

- sur l'assistance aux membres de SCANI (par email et par téléphone) ainsi que sur les modifications de fonctionnement autour du support par email (passage d'une gestion simple des emails reçu à la mise en œuvre d'un système de gestion de ticket permettant un bien meilleur suivi)
- sur la mise en œuvre d'une plateforme de virtualisation pour tous les éléments logiciels servant à faire fonctionner SCANI
- sur la carence documentaire de la coopérative

On ne sait pas de quoi demain sera fait, mais Quentin semble motivé, quel que soit le statut, pour continuer à œuvrer dans SCANI à l'avenir.

En septembre 2021, nous avons accueilli Louhan pour un nouveau cycle d'alternance d'au moins 2 ans. Louhan prépare le nouveau diplôme « BUT » (qui remplace le DUT) à Auxerre. Sa passion à lui, c'est le logiciel, notamment son développement. Il prend également part à l'activité d'assistance aux membres et à l'administration réseaux et systèmes.

Début 2021, Alan est arrivé en tant que premier salarié à temps complet de SCANI. Il assure la majeure partie des nouvelles installations chez les membres et le dépannage lorsqu'il est nécessaire de se déplacer sur le terrain. C'est aussi lui qui assure la tenue du planning, le rangement du stock et l'organisation des assemblées générales physiques qui ont eu lieu en 2022.

4.5 - Articulations avec le réseau régional RCube

La région a rénové une partie des sites fonctionnant précédemment sur la technologie WiMax pour les équiper avec des émetteurs 4G-Fixe. C'est une partie du réseau « Rcube ». À ne pas confondre avec la 4G de la téléphonie mobile, ces équipements permettent de desservir de nombreuses zones de la région avec des débits parfois inaccessibles autrement.

Nous avons, lors du début de cette rénovation, proposé à la région de mettre en place un fonctionnement complémentaires de nos réseaux, alliant les forces de l'un pour pallier les faiblesses de l'autre :

Le réseau de SCANI : nous avons du mal à couvrir de très grandes distances et à mobiliser des points hauts. À contrario, il nous est très simple, grâce à la solidarité interne, de contourner les obstacles végétaux et de connaître précisément les besoins de chacun.

Le réseau de la région : il couvre une grande superficie géographique avec des débits relativement bons mais ne peut pas descendre au fond d'une cuvette pour desservir un hameau de 15 habitations ou contourner une forêt pour relier une ferme isolée.

En 2021, les réseaux de SCANI et de RCube ont enfin été interconnectés. Cette liaison permet à SCANI de livrer directement ses membres via le réseau RCube lorsque nous sommes dans l'incapacité d'amener notre propre réseau dans une zone, puis, lorsque c'est nécessaire, de fabriquer un « bout de réseau SCANI » pour aller chercher des membres qui ne peuvent directement bénéficier du réseau RCube (lorsque leur domicile est caché par une forêt ou une colline par exemple)

Le modèle économique proposé par la région permet à SCANI (à quelques centimes près) de proposer les mêmes conditions tarifaires à ses membres. La marge de manœuvre est très étroite.



Comme souligné lors des débats, l'initiative régionale RCube est globalement assez peu connue. Ça ne nous choque pas chez SCANI : nous ne pratiquons pas la publicité et avons donc également un déficit notable de visibilité. La région fait parfois des opérations de courriers dans les zones les moins bien couvertes mais il y a globalement assez peu de retour.

L'espoir, que nous partageons, est que le déploiement de la fibre couvre effectivement 100 % des habitations d'ici 1 ou 2 ans, mais on sait parfaitement que ça ne sera pas le cas.

La région a lancé à l'automne une consultation sur le devenir des installations servant actuellement au réseau RCube. SCANI y a bien évidemment participé mais nous n'avons pas encore eu de retour à ce sujet.

4.6 - Déploiements de SCANiFi

Outre l'accès à internet chez les membres, SCANi déploie, à l'occasion, des points wifi publics et gratuits pour les utilisateurs.

Présent notamment à Joigny, Migennes, Looze, Theil sur Vanne, Auxerre, Villeneuve la Guyard, Augy, Saint Aubin Château Neuf, Seignelay, Gurgy et Saint Bris le Vineux.

Sur l'année 2021, les 190 émetteurs publics installés par SCANi ont accueilli les connexions de plus de 25800 terminaux différents (téléphones, tablettes, ordinateurs portables), pour un nombre de connexions de plus de 10 minutes qui s'élève à 930000.

Nous ne prenons pas en compte les connexions de moins de 10 minutes dans ces statistiques, les terminaux qui « connaissent » SCANiFi ayant tendance à se connecter aux émetteurs du réseau lorsque les utilisateurs se déplacent, sans pour autant qu'ils utilisent cette connexion (à titre d'information, on dénombre plus de 2,2 millions de connexions de moins de 10 minutes)



« Wifi gratuit » ne veut pas dire que c'est SCANi qui subventionne ces connexions. Le matériel (et son installation) nécessaire pour les réaliser est payé directement par les donneurs d'ordre (généralement des commerces ou des collectivités) et les installations sont, en fonction des possibilités, soit raccordées à un point de livraison déjà existant du réseau et qui fait l'objet d'un abonnement, soit font l'objet d'un abonnement spécifique (cas d'une rue équipée à la demande d'une mairie, par exemple)

Vous pourrez obtenir plus d'informations sur SCANiFi à l'adresse <http://www.scanifi.fr/>. Une carte des points existants est accessible sur ce site.



4.7 - Quelques chiffres pour finir

Voici quelques chiffres « intermédiaires » concernant l'état, en milieu d'année, de notre coopérative et de son réseau :

Mi-2022	Mi-2021	Mi-2020
4786 parts souscrites	3775 parts souscrites	3281 parts souscrites
21.14 % de capital public	26.59% de capital public	29,99 % de capital public
890 membres	817 membres	753 membres
1772 éléments actifs	1613 éléments actifs	1512 éléments actifs
942 connexions à internet	864 connexions à internet	807 connexions à internet
1469 kilomètres de réseau	1464 kilomètres de réseau	1430 kilomètres de réseau
1745 utilisateurs SCANiFi/24h	1034 utilisateurs SCANiFi/24h	1192 utilisateurs SCANiFi/24h
630 heures de travail cette année (58% bénévoles)	400 heures de travail cette année (55% bénévoles)	432 heures de travail cette année (74% bénévoles)

À titre d'information, fin 2021, le nombre d'heures de travail recensé était de 1300 heures. Il est important de noter que ces heures représentent principalement le travail de terrain (installations, maintenances et grosses réunions). La quasi-totalité du travail administratif, de développement des outils logiciels, de réponses aux emails et coups de téléphones, et de temps de débats/ateliers/discussion n'en fait pas partie (probablement plusieurs milliers d'heures).

Il serait intéressant d'avoir une vue précise sur ce temps de travail très majoritairement bénévole, mais l'action de le compter est une opération pour le moins désagréable. SCANI souhaite éviter à tout prix le syndrome du « je passe la moitié de mon temps à travailler et l'autre moitié à rendre compte du travail que j'ai fait ».

5 - Fibre optique en pratique

Nous ne referons pas le détail de l'organisation du déploiement de la fibre dans notre département. Vous pouvez vous référer aux bilans moraux des années 2020 et 2021 pour plus de détail.

Aucune modification de l'organisation n'est à noter. Entrons à présent dans le concret et la pratique, secteur par secteur.

5.1 - Dans l'agglomération Auxerroise et à Sens

C'est Orange qui effectue et finance les déploiements selon des conditions qui lui sont propres. SCANI n'est pas en mesure de venir exploiter directement ces réseaux et aucun opérateur ne propose actuellement de conditions tarifaires satisfaisantes pour relier des utilisateurs en fibre directement.

Dans le cadre d'autres enjeux techniques, SCANI a effectué un raccordement entre son réseau et celui de l'opérateur Kosc qui est en mesure d'exploiter (en partie actuellement, en totalité à l'avenir) ces deux zones.

SCANI sera donc en mesure de livrer des fibres, mais le prix plancher qui sera payé à Kosc pour ces prestations sera de l'ordre de 40 € HT par mois par connexion. Il est donc difficilement imaginable de pouvoir réaliser des connexions à 30 € TTC par mois sur cette base.

Il est par contre parfaitement imaginable, si plusieurs membres sont voisins, de réaliser ce type de connexion pour la partager ensuite au moyen d'un réseau fibre local « made in SCANI » ou via notre réseau radio. La règle habituelle « trois personnes peuvent financer un relais » s'applique fort bien à ce cas.

Vous vous situez dans ces zones et le principe vous séduit ? Contactez SCANI !

5.2 - La zone BFCFibre (Migennes, Saint Florentin, agglomération Sénonaise, hors Joigny)

Dans cette zone, c'est l'opérateur BFCFibre qui est aux commandes. L'absence d'offre activée ne permet pas à SCANI d'exploiter directement le réseau et il n'existe encore aucun autre opérateur présent qui pourrait réaliser ce que nous prévoyons de faire avec Kosc sur l'Auxerrois et Sens.

La seule recommandation que peut donner SCANI est de choisir un FAI avec les meilleures conditions possibles sur ce réseau, même si le choix n'est pas encore très varié. SCANI peut, pour ceux qui veulent absolument une connectivité SCANI, fournir des VPNs à ses membres.

5.3 - La zone BFCFibre (Joigny et alentours)

L'absence de possibilité pour SCANI de venir exploiter le réseau ne nous semblant pas acceptable, nous avons lancé le « projet Racine ». Celui-ci ne concerne malheureusement que Joigny pour l'instant. En effet, l'investissement nécessaire à ce type d'opération la rend difficile à reproduire à plusieurs endroits en même temps.

Pour ceux qui ont la chance de résider à Joigny, Chamvres, Parroy, Grand Longueron ou Champlay, SCANI sera en mesure de proposer directement des connexions sur le réseau de BFCFibre à compter du 1^{er} trimestre 2023.

Même si le tarif de 30 € TTC / mois est difficile à tenir, il a été décidé de le conserver en tant que « prix plancher », en indiquant à chacun qu'il est nécessaire, pour ceux qui en ont la possibilité, de prévoir un peu plus chaque mois. Pour que SCANI rentre totalement dans ses frais, le prix idéal serait de 42 € / mois.

5.4 - La zone Yconik (le restant du département)

C'est le dernier morceau, et le plus gros, puisqu'il rassemble 115000 lignes en fibre optique. Il concerne la partie la plus rurale du département. SCANI est déjà en mesure d'exploiter des lignes optiques sur ce réseau aujourd'hui en construction.

Le prix mensuel que SCANI va devoir régler pour chacune des lignes fibre commandées sur le réseau Yconik est de 22,80 € TTC / mois, laissant donc 7,20 € pour faire fonctionner le restant du réseau de la coopérative et assurer sa pérennité.

De la même façon que sur le projet Racine à Joigny, il serait donc bon que les membres qui en ont la possibilité et qui souhaitent opter pour la fibre payent un peu plus cher leur abonnement.

5.5 - Principes généraux de complémentarité avec le réseau radio

On pourrait être tenté de « sauter sur l'occasion » dès que la fibre optique est disponible. Pourtant, ce n'est peut être pas forcément la meilleure stratégie. En effet :

- Même si SCANI fera son possible pour faire en sorte que ça ne coûte pas plus cher chaque mois, il y a tout de même des frais de mise en service à prévoir, allant de 150 à 300 € selon les cas ;
- Avec l'arrivée de la fibre, le réseau de SCANI sera revu en profondeur et les débits disponible en radio vont augmenter progressivement avec le temps. Si celui dont dispose aujourd'hui un membre de SCANI est suffisant, est-ce nécessaire de passer tout de suite à la fibre ?
- Dans de rares cas (enfin, on espère qu'ils seront rares), l'installation de la fibre n'est pas possible ou nécessite d'importants travaux. SCANI entend donc faire perdurer son réseau radio pour permettre de connecter tout de même ses membres ;
- En cas de panne de la fibre, comme ça arrive parfois (accident de la route pouvant détruire une armoire, chute d'arbre sur un câble, ...), le réseau radio sera d'un grand secours.

6 - Changement de modèle économique

L'arrivée de la fibre optique entraîne un changement profond du modèle économique de la coopérative.

Jusqu'à présent, l'essentiel des coûts peut se résumer comme ceci :

- L'infrastructure de transport du réseau (5000 € par mois) sont représentés par les collectes fibre. Pour résumer, la coopérative paye très cher une poignée (6 en tout) de fibres optiques dédiées et garanties servant à alimenter 6 poches « principales » de réseau radio (Sens, Joigny, Migennes, Auxerre, Charny et Avallon).
- L'achat de matériel pour entretenir et développer le réseau radio (3200 € par mois)
- La rémunération du travail (8000 € par mois) qui concerne les prestataires, salariés et apprentis, incluant, le cas échéant, les cotisations sociales
- Les frais généraux du réseau (hébergement de machines essentiellement, 1000 € par mois)
- Les frais administratifs et de gestion (environ 2500 € par mois)

Ce coût est compensé par l'abonnement payé par chaque membre tous les mois (18000 € par mois, à quoi on peut ajouter quelques ventes de matériel et de prestations annexes qui donnent globalement le bilan équilibré de l'année 2021).

On peut donc considérer qu'à chaque nouvel abonnement, la coopérative « gagne » 25 € supplémentaire chaque mois : le coût récurrent représenté par chaque nouvel abonné est marginal, de l'ordre d'un ou deux euro, puisque la facture des collectes ne varie pas en fonction du nombre de gens qui les utilisent mais de leur capacité globale de transport.

Lorsqu'un abonné au réseau radio de SCANI décide de passer à la fibre, il représente toujours un gain de 25 € pour la coopérative, mais également un coût récurrent de 18 à 22 € que nous devons payer à l'opérateur d'infrastructure pour la ligne fibre qui relie son domicile au réseau de la coopérative.

Il n'est pas possible de supprimer l'ensemble des collectes dédiées et garanties avant qu'un nombre suffisant de membres ne soient raccordés en fibre et, plus avant, si les 700 connexions facturées chaque mois aujourd'hui sont converties en fibre optique, même en supprimant les collectes actuelles, cela veut dire que les coûts mensuels d'infrastructures réseau passeront de 5000 € (coût actuel des collectes) à 14000 € (700 * 20 € en moyenne).

En contre partie, SCANI n'aurait plus à supporter les coûts d'achat de matériel radio et de déploiement (3200 € par mois en 2021), mais il manque toujours pas mal d'argent pour « boucler » le mois :

La situation décrite ci-dessus, du passage « tout radio » à « tout fibre » ne se réalisera à priori pas avant un bon moment, mais il sera nécessaire dans les prochaines années de travailler cette transition. Les possibilités sont nombreuses, de l'augmentation du nombre de connexion à l'ajout de nouvelles prestations en passant par l'augmentation de tarif ou la réduction des coûts.

7 - Fédération FDN

Elle est le porte-voix politique d'une trentaine de fournisseurs d'accès à Internet majoritairement associatifs et français, et mène, conjointement avec d'autres organisations, des travaux juridiques, techniques et réglementaires.

SCANI joue un rôle de facilitateur au sein de la fédération en accueillant régulièrement des personnes venus d'endroits et d'horizons très divers qui souhaitent découvrir notre coopérative, souvent dans le but de créer des structures similaires ailleurs en France ou à l'étranger.

En 2019, la Fédération s'est réunie sur l'Ile d'Aix et a poursuivi le travail sur de nombreux sujets, les plus visibles étant :

- La production d'un baromètre des déploiements fibre optique⁵;
- Le dépôt de divers recours devant les juridictions nationales et européennes ;
- La production d'études et de réponses à de multiples consultations publiques⁶.

Un sujet latent depuis plusieurs années a émergé en 2019 : la composition du conseil d'administration fédéral. Celui-ci avait originellement été pensé dans l'objectif d'une fédération d'une dizaine de fournisseurs d'accès non marchands. Le conseil d'administration était donc limité à 21 membres. Dans le cadre d'une fédération de plus de 30 structures, cette limitation n'a que peu de sens. Pour autant, nous peinons à obtenir ne serait-ce qu'une personne de chaque structure au sein du conseil d'administration.

Les nouveaux statuts et la nouvelle organisation ont été votés en 2022 lors de l'assemblée générale qui a eu lieu à Argenton-sur-Creuse, sur les terres de Touraine Data Network.

Le travail se re-concentre à présent sur les actions juridiques et sur la circulation des informations dans la fédération.

Vous pouvez suivre tout ce qui se passe dans la fédération sur son wiki :

<https://www.ffdn.org/wiki/doku.php>

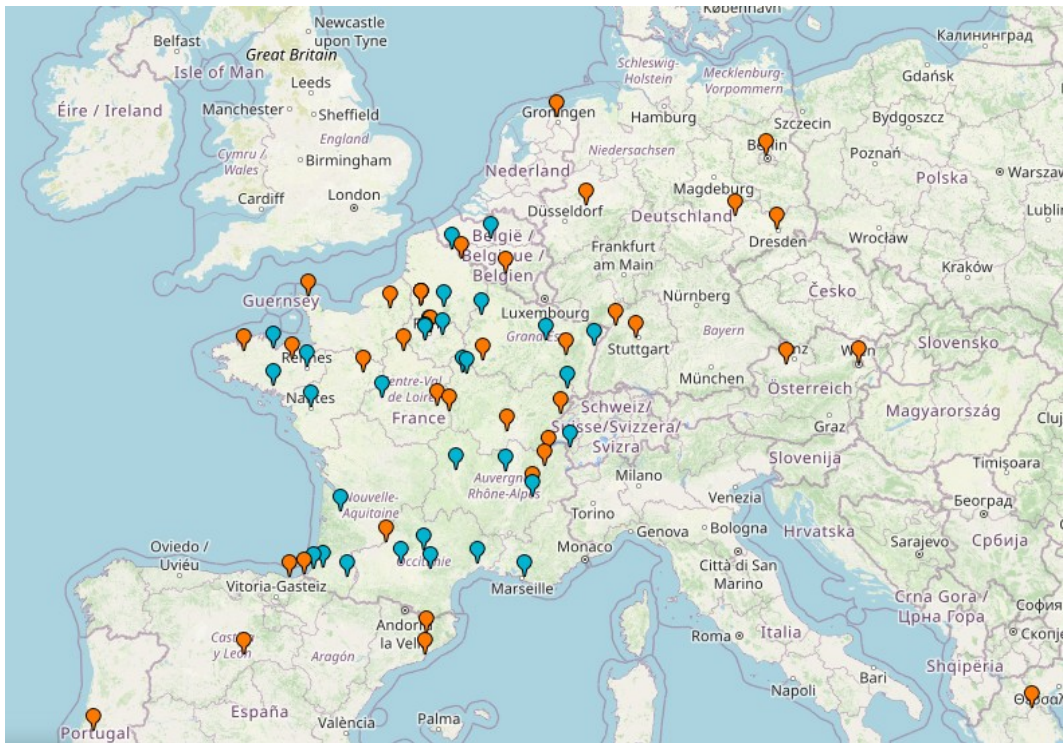
La participation à l'assemblée générale et/ou aux groupes de travail de la Fédération n'est pas réservée à des informaticiens chevronnés ou à des têtes pensantes.

N'hésitez pas à monter dans le bateau, personne n'a jamais mangé personne dans la Fédération !

5 <https://fibre.ffdn.org/>

6 <https://www.ffdn.org/fr/etude>

La carte⁷ ci-dessous indique les membres de la fédération (en bleu) et les autres initiatives similaires aux nôtres mais qui ne sont pas membres de la fédération (en orange).



7 Carte dynamique : <https://db.ffdn.org/>

8 - Relations avec d'autres structures

•

Radios locales de l'Yonne

SCANI travaille avec Radyonne et R'n'B, assurant le transport du flux audio entre les studios des deux radios et leurs pylônes respectifs. Ces pylônes servent également à la distribution du réseau localement dans les secteurs de Pont sur Yonne, Chitry et Nitry (ces deux derniers n'ayant pour l'instant aucune connexion active en dehors des radios elles-mêmes).

Début 2021, nous avons repris en main la portion de réseau radio que Radio Triage utilise pour transmettre l'audio de la radio entre le pylône de diffusion et le studio afin de le surveiller à distance et de déclencher les bonnes interventions par les bonnes personnes dans le cas de pannes sur ce circuit.

Plus avant, il est prévu dans les mois qui viennent de soutenir nos radios locales de l'Yonne en apportant nos conseils sur les choix de matériel servant à faire fonctionner les chaînes de transmission audio des radios, celui utilisé actuellement étant relativement vieux.

InterProjekt SA

Il s'agit de notre fournisseur de matériel radio et réseau ⁸.

Entreprise implantée à Gliwice en Pologne, ils nous accompagnent depuis 2012 et sont de très bon conseil, en plus de proposer des tarifs et des délais de réaction et de livraison hors pair.

La Cagnole

C'est l'association qui gère la monnaie locale complémentaire de l'Yonne ⁹. SCANI est comptoir de change de la monnaie.

Virtua-Networks

Virtua-Networks¹⁰ exploite deux datacenters à Auxerre et en banlieue parisienne. SCANI utilise le bâtiment d'Auxerre et son arrivée fibre pour desservir l'Auxerrois et plus largement tout l'ouest et le sud du département.

Le réseau Auxerrois a été déployé en grande partie par Virtua-Networks qui a assuré le financement du matériel, son installation et une partie de la maintenance.

Itys

Itys¹¹ est une société informatique basée dans le Sénonais qui aide SCANI et participe à son évolution sur le secteur, notamment dans les diverses zones industrielles.

8 <https://www.ip-sa.com.pl/>

9 <http://lacagnole.fr/>

10 <https://www.vnetx.com/>

11 <http://www.itys.fr/>

Chambre de commerce

La CCI accueille la fibre de collecte du réseau SCANI pour le secteur du Sénonais.

Absolight / OVEA

Il s'agit d'un hébergeur et fournisseur de connectivité majoritairement parisien¹². Il fournit, depuis les débuts du réseau, des services de transit vers internet et d'hébergement de matériel en datacenter à Paris.

Hivane

Il s'agit d'un opérateur non marchand¹³ qui fournit gracieusement des services de connectivité vers Internet. Hivane fait régulièrement appel à ses bénéficiaires pour entretenir et faire évoluer son réseau. Début 2019, SCANI a, en contrepartie, aidé Hivane dans le projet de refonte technique de son cœur de réseau à hauteur de 1000 €.

FranceIX

C'est une association¹⁴ regroupant plusieurs centaines d'opérateurs français et internationaux. SCANI en est membre et bénéficie, à ce titre, d'un accès à la plaque tournante permettant d'échanger du trafic avec l'ensemble des autres opérateurs membres. FranceIX est le plus grand point d'échange français.

Equinix IX

Basé sur un modèle technique équivalent au France IX, ce point d'échange¹⁵ est géré par l'entreprise américaine Equinix. Il est le deuxième plus gros point d'interconnexion français. Le réseau de SCANI y a été raccordé début 2019.

Efirack

Société d'assemblage de rack informatique basée dans le Migennois qui partage avec SCANI sa fibre de collecte pour le secteur.

La fédération des eaux de Puisaye Forterre

Il s'agit d'une structure publique rassemblant de plus en plus de commune du sud, du centre et de l'est du département. Elle a, fin 2019, récupéré la gestion de l'eau dans la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye en remplacement de la SAUR (entreprise privée).

Un contact efficace a été établi début 2020 permettant d'envisager, pour les prochaines années, des actions communes bénéficiant à la fois à SCANI et à la fédération des eaux.

12 <http://absolight.fr/>

13 <https://www.hivane.net/>

14 <https://www.franceix.net/fr/>

15 <http://www.equinix-ix.fr/>

Région Bourgogne Franche Comté

Notre expérimentation « pirate » a permis de prouver par l'exemple le bien fondé de notre idée, entraînant dans son sillage un déblocage de la situation avec la région et la possible prochaine exploitation du réseau RCube par SCANI.

Domanys

Premier bailleur social de l'Yonne, Domanys a permis l'installation de relais SCANI sur divers bâtiments dans le département. Un projet d'internet solidaire est toujours en cours avec eux, l'idée de fond est, à partir de ces relais, d'amener une connexion internet à bas coût aux locataires des immeubles.

Framasoft

C'est une association à portée nationale et internationale qui a pour objectif principal de « dégoogliser internet ». À ce titre, elle entretient et développe tout un panel d'applications permettant de « reprendre la main » sur sa vie numérique. SCANI a soutenu Framasoft en 2020 avec un don de 500 € permettant de boucler le financement de la 3^e version de Peertube, un logiciel libre permettant des fonctions similaires à celles de Youtube.

9 - Avenir

9.1 - Investissements

À compter de l'été 2021, SCANI est entré dans une phase d'investissements conséquents. Ceux-ci sont de deux natures :

- La création du réseau « RACINE Joigny », consistant à déployer nous-mêmes des câbles optiques dans et autour de Joigny afin, d'une part, de raccorder les armoires du réseau exploité par BFCFibre, et, d'autre part, de connecter directement à notre réseau certains points stratégiques (dont la mairie). Le gros de cet investissement sera fait au moyen des réserves de la coopérative et de nouvelles souscriptions au capital pour un montant qu'on espère ne pas dépasser les 100 k€ (contre 130k€ initialement) ;
- La création d'interconnexions avec les opérateurs d'infrastructure existants ou en cours de déploiement dans le département (Altitude Infrastructure, Axione, Kosc...). Ces investissements, plus légers, seront majoritairement financés sur les budgets de fonctionnement de la coopérative pour un montant de l'ordre de 30 000 €.

L'impact de ces deux familles d'investissement sur les finances sera élevé, mais leur amortissement comptable est également très long, de sorte que les bilans 2021 et 2022 ne devraient pas être trop fortement impactés.

9.2 - Utilisation d'autres fréquences

Depuis ses débuts, le réseau exploité par SCANI utilise les fréquences libres du spectre radio dans la bande des 5Ghz. Un test a été lancé début 2019, dans le cadre des déploiements optiques mentionnés ci-dessus, d'utilisation de fréquences dans la bande (libre également) des 60 Ghz. Ces fréquences bien plus élevées permettent de faire transiter un débit beaucoup plus conséquent mais souffrent de deux défauts majeurs :

- La distance maximale entre deux antennes peut difficilement excéder 1500 mètres
- Les conditions météo ont un très fort impact sur la qualité de la liaison, jusqu'à la couper totalement en cas de fortes précipitations.

Les fabricants avec lesquels la coopérative travaille vont prochainement mettre de nouveaux produits à disposition, permettant, dans une même antenne, d'utiliser simultanément les 5Ghz et les 60Ghz, de sorte qu'il sera possible de maintenir des liaisons fonctionnelles avec moins de débit même en cas de météo défavorable.

Par ailleurs, nous envisageons de demander à l'ARCEP¹⁶ de nous autoriser à utiliser des fréquences légalement réservées mais en pratique inutilisées dans l'Yonne afin d'améliorer certains segments du réseau.

Aucune procédure convenant à notre cas n'existe aujourd'hui. La plus proche consistant à demander un droit d'expérimentation industrielle. Ceux qui le souhaitent sont cordialement invités à venir travailler le sujet. Une réunion avec le régulateur a été organisée début 2020 sans pour autant parvenir à trouver la bonne façon d'avancer sur ce dossier.

Début 2021, les discussions à l'échelle internationale ont abouti à l'ouverture, en France, de nouvelles bandes de fréquence de part et d'autre des 6Ghz¹⁷. Le matériel déployé par SCANI étant compatible avec ces nouvelles bandes, nous les avons quasi-immédiatement utilisées, notamment sur quelques liens longue distance du réseau.

16 Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes : il s'agit de notre autorité administrative de tutelle en tant qu'opérateur.

17 <https://www.anfr.fr/toutes-les-actualites/actualites/wifi-6-de-nouvelles-ressources-en-frequences-pour-la-connectivite-dans-la-bande-6-ghz-5945-6425-mhz/>

9.3 - Téléphonie

Le sujet revient régulièrement sur la table. Il est aujourd'hui considéré comme normal qu'un fournisseur d'accès internet propose également de la téléphonie. Pourtant, à force d'en parler depuis 10 ans, SCANI a constaté que de plus en plus de ses membres laissent purement et simplement tomber la téléphonie fixe qui ne sert finalement assez souvent plus qu'à recevoir diverses sollicitations commerciales.

Pourtant, certains membres ont tout de même besoin d'une solution de téléphonie fixe. Soit par absence d'une couverture mobile satisfaisante, soit pour des besoins spécifiques (professionnels de santé, ou entreprise, par exemple).

Jusqu'à présent, SCANI recommandait généralement la souscription de contrats à bas coûts chez « OVH Telecom ». Dans le même temps, d'autres fournisseurs d'accès de notre fédération rencontrent ces mêmes demandes et, depuis plusieurs mois, nous reparlons souvent de la création potentielle d'un « fournisseur fédéral de téléphonie sur internet ».

Le sujet vous intéresse, dans son aspect technique, fonctionnel ou tout simplement politique et humain ? Faites-vous connaître !

9.4 - Hébergement d'infrastructures

Dans le cadre de l'aménagement technique du bâtiment dans lequel SCANI est installé, il a paru pertinent de réserver une place à l'hébergement de serveurs.

L'association F.E.L.I.N utilise également ces infrastructures pour ses besoins propres et ceux de ses membres.

SCANI bénéficie ainsi d'espaces de stockage, notamment pour les sauvegardes de ses données d'exploitation du réseau.

La crise COVID a été l'occasion de mettre en place ces infrastructures. Elles abritent aujourd'hui tout un écosystème de services (hébergement de vidéo, messagerie instantanée, blogs, comptes emails, sites internet, outils divers...).

Dans le premier semestre 2022, ces installations ont été :

- physiquement déplacées dans un endroit plus approprié qui est encore en cours d'aménagement;
- fait l'objet d'un débat collectif afin de déterminer le meilleur modèle économique pour leur fonctionnement régulier et la pérennité des installations techniques.



10 - Composition des conseils

10.1 - Composition actuelle

- Conseil de Surveillance
 - Pascale Doz, mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
 - Christophe Delaunay, mandat jusqu'en 2023 (titulaire)
 - Thierry Corniot, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Eric Apffel, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
- Conseil d'administration
 - Bruno Spiquel, mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
 - Gwenaël Adine, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Alfred Urban, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Alain Arnault mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
 - Marc Zugetta mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
 - Christophe Daniel mandat jusqu'en 2022 (titulaire)

10.2 - Renouvellements

Eric Apffel, Alfred Urban, Thierry Corniot, Gwenaël Adine et Christophe Daniel dont les mandats arrivent à terme cette année **souhaitent poursuivre l'aventure** et présentent donc leur candidature pour le renouvellement de leurs mandats jusqu'à 2025.

Nous connaissons actuellement un « trou » dans les années de fin de mandats du conseil d'administration. Christophe Daniel a sollicité un renouvellement plus court (jusqu'à la fin de l'exercice 2023) afin de « combler » ce trou.

10.3 - Entrée de nouveaux membres

Le conseil d'administration peut accueillir 15 membres maximum selon nos statuts et le conseil de surveillance 7 membres. Nous pouvons donc accueillir de nouveaux administrateurs. N'hésitez pas à consulter la documentation¹⁹ pour en savoir plus, poser vos questions et, éventuellement, proposer votre candidature.

Michel Lafond propose sa candidature au conseil de surveillance.

¹⁹ <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/proposer-sa-candidature-%C3%A0-lun-des-conseils>

11 - Présidence

Nos statuts précisent que le président doit changer chaque année. Cette particularité de SCANI est héritée des problèmes liés à la concentration des pouvoirs et à la fatigue que peut engendrer la tenue trop prolongée d'une même position, à la fois chez la personne concernée mais plus largement chez tous les membres d'une structure humaine.

Le seul rôle spécifique attribué au président par les statuts est de s'assurer de la bonne communication entre les différentes catégories de coopérateurs au sein de SCANI. Lors de l'élection du premier président, un rôle supplémentaire a été attribué oralement : celui de trouver et de former un successeur.

Dans les faits, le président est souvent, de par son titre, convié à divers événements, rencontres et réunions pour parler de SCANI.

Voici l'historique de la présidence du conseil d'administration de SCANI :

- 2016 – 2017 : Christophe Daniel
- 2017 – 2019 : Gwenaël Adine (prorogé une fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)
- 2019 – 2020 : Marc Zugetta
- 2020 – 2022 : Alfred Urban (prolongé une fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)

Pour mémoire, le président du conseil d'administration est élu par le conseil lui-même et pas par l'assemblée générale. Ce qui n'empêche aucunement l'assemblée générale de donner son avis sur la question ou de suggérer des candidatures.

La période de débat n'a pas fait émergé de suggestion pour la prochaine présidence. Le conseil d'administration se chargera donc d'élire un nouveau président ou de prolonger l'actuel.



12 - Sujets des débats

Cette partie contient les sujets mis à débat. Pour mémoire, l'ensemble du présent bilan, mais plus largement toute l'activité de SCANI peut faire l'objet de discussions de l'assemblée générale. Vous n'êtes donc pas contraints de limiter vos avis aux questions de la présente section.

Certaines prestations de SCANI sont à un tarif plus élevé que les 30 € / mois habituels (connexions dédiées sur le réseau Racine et connexions Kosc essentiellement). Les autres sont invités, s'ils le souhaitent, à payer volontairement plus cher leur abonnement mais nous n'avons pas encore eu de demandes en ce sens. Est-on sur la bonne voie ?

Il est notamment question de mettre en avant ce principe de fonctionnement sur l'extranet des membres.

L'arrivée de la fibre présente de nouvelles problématiques chez les membres (en premier lieu chez les professionnels et dans les collectivités, mais on anticipe que ce soit également le cas chez les particuliers).

SCANI doit-elle s'organiser pour proposer des prestations de services complémentaires à l'accès à internet ?

On parle par exemple de diagnostic de performance du wifi, de câblage interne dans un bâtiment ou d'interconnexions entre plusieurs bâtiments, de conseil sur le choix de matériel, voir d'approvisionnement de ce matériel, etc.



Les questions ci-dessus n'ont pas suscité de commentaires particuliers et aucune opposition générale. La première étant d'ordre organisationnelle, elle ne fera pas l'objet d'un vote. La seconde a été retranscrite à la page suivante.

13 - Propositions de résolutions à mettre aux voix

1. L'assemblée générale approuve le bilan moral 2021 – OUI / NON / ABSTENTION
2. L'assemblée générale approuve le bilan financier 2021 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion – OUI / NON / ABSTENTION
3. L'assemblée générale décide d'imputer l'ensemble du déficit 2021, soit 2 327,01 €, aux réserves impartageables, les réduisant de 88 702,93 à 86 375,92 €. OUI / NON / ABSTENTION
4. L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3 – OUI / NON / ABSTENTION
5. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat d'Eric Appfel – OUI / NON / ABSTENTION
6. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat d'Alfred Urban – OUI / NON / ABSTENTION
7. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat de Thierry Corniot – OUI / NON / ABSTENTION
8. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat de Gwenaël Adine – OUI / NON / ABSTENTION
9. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2023 du mandat de Christophe Daniel – OUI / NON / ABSTENTION
10. L'assemblée générale approuve la candidature de Michel Lafond au conseil de surveillance, cette candidature devra être confirmée lors du vote portant sur la clôture de l'exercice 2022 – OUI / NON / ABSTENTION
11. L'assemblée générale approuve le principe général permettant à la coopérative de proposer des services complémentaires à celui de l'accès à internet (câblage interne, conseil, déploiement, vente de matériel, ...) – OUI / NON / ABSTENTION
12. Dans le cas où une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément le président actuel à effectuer un nouveau mandat – OUI / NON / ABSTENTION
13. L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives – OUI / NON / ABSTENTION

14 - Annexe 1 – Bilan financier